

<b>Numéro dans le SI local :</b>	0466
<b>Référence GESUP :</b>	0466
<b>Corps :</b>	Maître de conférences
<b>Article :</b>	26-I-1
<b>Chaire :</b>	Non
<b>Section 1 :</b>	22-Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes...
<b>Section 2 :</b>	
<b>Section 3 :</b>	
<b>Profil :</b>	Histoire des mondes extra-européens (XIXe-XXe siècles)
<b>Job profile :</b>	History of the non-European worlds (19th-20th centuries)
<b>Research fields EURAXESS :</b>	History Contemporary history
<b>Implantation du poste :</b>	0350937D - UNIVERSITE RENNES 2
<b>Localisation :</b>	RENNES
<b>Code postal de la localisation :</b>	35
<b>Etat du poste :</b>	Vacant
<b>Adresse d'envoi du dossier :</b>	Depot dematerialise Exclusivement <a href="http://recrutec.uhb.fr/ec/">http://recrutec.uhb.fr/ec/</a> . - .
<b>Contact administratif :</b>	MATHIEU MICHELE
<b>N° de téléphone :</b>	GESTIONNAIRE
<b>N° de Fax :</b>	02.99.14.10.06 02.99.14.10.40 ou 41
<b>Email :</b>	0000000000000000 michele.mathieu@univ-rennes2.fr
<b>Date de prise de fonction :</b>	01/09/2017
<b>Mots-clés :</b>	
<b>Profil enseignement :</b>	
<b>Composante ou UFR :</b>	Departement Histoire
<b>Référence UFR :</b>	UFR Sciences Sociales
<b>Profil recherche :</b>	
<b>Laboratoire 1 :</b>	A ( ) - Laboratoire non reference
<b>Dossier Papier</b>	NON
<b>Dossier numérique physique (CD, DVD, clé USB)</b>	NON
<b>Dossier transmis par courrier électronique</b>	NON e-mail gestionnaire
<b>Application spécifique</b>	OUI URL application <a href="http://recrutec.uhb.fr/ec/">http://recrutec.uhb.fr/ec/</a>

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le profil détaillé se trouve en page 2 et suivantes

# RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS CAMPAGNE 2017

## IDENTIFICATION DU POSTE

<u>N° de l'emploi</u> : 0466 <u>Nature de l'emploi</u> : Maître de conférences <u>Section CNU</u> : 22	<u>UFR</u> : Sciences sociales <u>Département</u> : Histoire <u>Unité de Recherche</u> : EA Tempora
--	---

Profil : Histoire des mondes extra-européens (XIXe-XXe siècles)

## DESCRIPTIF DU POSTE

### ACTIVITES PEDAGOGIQUES :

La personne recrutée aura un profil attesté d'enseignant-chercheur. Elle enseignera l'Histoire contemporaine sur les sites de Rennes et de Saint-Brieuc, à tous les niveaux d'enseignement du département d'Histoire (licence, master recherche, master enseignement, agrégation). Une partie du service pourra être effectuée dans le cadre du Service Universitaire d'Enseignement à Distance. Elle assurera un enseignement généraliste d'Histoire contemporaine dans les deux premières années de Licence, et, le cas échéant, un enseignement plus spécialisé au niveau de la Licence 3. Ses interventions porteront aussi bien sur le XIXe siècle que sur le XXe siècle. Dans ce cadre, la personne recrutée doit pouvoir enseigner dans les trois parcours de Licence « Sciences historiques », « Histoire sciences politiques » et « Histoire, territoires, patrimoines », ainsi que, le cas échéant, dans la Licence professionnelle Tourisme et Marketing territorial et patrimonial (ces deux dernières formations étant basées à Saint-Brieuc). La personne recrutée devra pouvoir intervenir devant des publics variés d'étudiants non-historiens, en particulier en Licence. Elle participera à l'offre pédagogique au niveau Master (de préférence dans le parcours « Relations internationales, mondialisations et interculturalités »). Elle est également appelée à prendre sa part dans les tâches collectives liées à la gestion du département (responsabilités d'année, commissions pédagogiques, etc.) et plus largement à celles de l'université.

### ACTIVITES DE RECHERCHE :

Le profil de recherche attendu porte sur les mondes extra-européens. Une attention particulière sera accordée aux dossiers faisant état de travaux et projets de recherche axés sur le continent asiatique, en particulier sur l'Extrême-Orient, puis sur le continent africain ou l'Océanie. Ils devront s'insérer dans l'un au moins des champs thématiques suivants : fabrique des identités et construction des territoires, réseaux et circuits d'échange, pratiques comparées de gouvernement, transferts culturels et approches transnationales.

La personne recrutée devra prouver son aptitude à pratiquer la recherche collaborative et participer à l'animation de la recherche au sein de l'Equipe d'accueil « Tempora ». Elle sera sollicitée pour monter des programmes nationaux ou internationaux et assurer leur suivi. Les liens avec d'autres équipes de recherche, en France et à l'étranger, seront appréciés.

Elle sera amenée par ailleurs à assurer la direction de travaux de recherche dans les différents parcours du master Histoire de Rennes 2, et en priorité dans le parcours « Relations internationales, mondialisations et interculturalités ».

**CONTACT :**

	<b>Activités pédagogiques</b>	<b>Activités recherche</b>
<b>NOM et Prénom</b>	Hélène Harter	Marie-Madeleine de Cevins
<b>Fonction</b>	Professeur d'Histoire contemporaine (responsable de période)	Professeur d'Histoire médiévale, Directrice provisoire de l'EA Tempora
<b>Téléphone professionnel</b>	02 99 14 16 79	02 99 14 17 20
<b>Mél professionnel</b>	helene.harter@univ-rennes2.fr	marie-madeleine.challend-decevins@univ-rennes2.fr

## **Dossier de candidature : pièces justificatives**

**Pour chaque type de candidature (mutation, détachement, recrutement)** les pièces constitutives du dossier figurent dans les arrêtés du 13 février 2015 :

- [Arrêté du 13 février 2015 – Maîtres de conférences](#)

*Pour les mutations : se référer au titre II de l'arrêté du 13 février 2015*

*Pour les détachements : se référer au titre III de l'arrêté du 13 février 2015*

*Pour les recrutements : se référer au titre IV de l'arrêté du 13 février 2015 (poste publié à l'article de référence 26-I-1)*

*Nous vous invitons également à consulter le [décret du 6 juin 1984](#) portant statut des enseignants chercheurs mentionné dans l'arrêté du 13 février 2015.*

**Précisions** pour les candidatures à la mutation ou au détachement des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou au rapprochement de conjoint :

- **Bénéficiaires de l'obligation d'emploi :**

Les bénéficiaires sont les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L.323-3 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les bénéficiaires mentionnés à l'article L.394 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité définie à l'article L241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Fournir le document justifiant l'appartenance à l'une de ces catégories.

- **Mutation rapprochement de conjoint**

La notion de rapprochement de conjoint implique que celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions de l'enseignant-chercheur et s'apprécie au regard de critères cumulatifs :

- Les intéressés sont mariés ou liés par un pacte civil de solidarité (PACS) à la date de la demande de rapprochement de conjoints ou, dans la négative, ont un enfant qu'ils ont tous deux reconnus, ou ont tous deux reconnus par anticipation un enfant à naître à cette même date ; les personnes liées par un PACS doivent en outre produire la preuve qu'elles se soumettent à l'obligation commune prévue par le code général des impôts.
- Le critère de distance lieu de travail du conjoint – lieu de travail de l'enseignant-chercheur est supérieure ou égale à 250 km (trajet aller) ; pour bénéficier de la procédure de rapprochement, le poste que le candidat souhaite quitter doit être situé à plus de 250km du lieu de travail du conjoint et le poste visé par la mutation doit permettre de se rapprocher du lieu de travail du conjoint au point que cette distance soit inférieure à 250 km. Pour le conjoint qui n'exerce pas d'activité professionnelle, le rapprochement portera sur sa résidence privée, sous réserve qu'elle soit compatible avec son précédent lieu de travail et qu'il soit inscrit comme demandeur d'emploi auprès de Pôle emploi ; pour l'enseignant-chercheur, le lieu de travail est le lieu où il effectue son service d'enseignement.

-----

Pour faire valoir l'une de ces deux situations « candidatures à la mutation ou au détachement des personnes en rapprochement de conjoint ou bénéficiaires de l'obligation d'emploi », vous devez impérativement le signaler au moment de la création de votre inscription sur Galaxie en cochant la case réservée à cet effet.

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions soit le 30 mars 2017 et pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, les documents justificatifs doivent être en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation.

**Procédure de dépôt du dossier de candidature entièrement dématérialisée**

Les documents constitutifs de votre dossier de candidature doivent impérativement être déposés sur l'application URL : <http://recrutec.uhb.fr/ec/>. Si vous êtes convoqués à l'audition, vous devez également déposer vos travaux sur la même application URL